



BULLETTIN MUNICIPAL



2^{ème} semestre 2023



LE MOT DU MAIRE

Vos Adjoints

Manon Garrigue
Dominique Rossignol
Jacqueline Tolosana

Vos Conseillers

Didier Andral.
Patrice Azaïs.
Johan Barbancey
Stéphane Cambonie
Sylvie Constant
Hélène Gentilhomme
Danielle Moutray

Sommaire :

- Mot du Maire
- Informations générales et pratiques
- Comptes rendus des conseils municipaux
Du 02/10/2023
Du 14/12/2023

L'année 2023 se termine et nous voilà déjà à mi-mandat de notre élection.

Depuis le début de cette fonction, l'équipe municipale essaie de mener au mieux la gestion de la commune sur les divers points essentiels tout en maîtrisant le budget.

Tout d'abord par l'entretien et la restauration des bâtiments, du mobilier, du petit patrimoine et par l'embellissement des espaces publics.

En modernisant et entretenant le matériel nécessaire pour effectuer divers travaux sur la commune.

Dans les précédents bulletins municipaux vous avez été informés, des travaux qui ont été réalisés et du matériel qui a été acquis.

En début d'année 2024 va débuter l'enfouissement des réseaux et la modification de l'éclairage public « rue du Pigeonnier ». Pendant la durée des travaux la circulation va être perturbée. Je remercie les riverains et usagés de prendre patience le temps de cette réalisation.

Le recensement de la population se déroulera dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2024. Je souhaite que chacun réserve le meilleur accueil à l'agent recenseur mandaté par la mairie : Cyril Bapst-Brocard.

Au 1^{er} janvier 2024 le compostage devient obligatoire pour tous afin de séparer les biodéchets, vous trouverez dans les pages suivantes la procédure à appliquer.

En cette fin d'année 2023 le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous de passer de BONNES FÊTES.

Je vous propose de se retrouver le dimanche 7 janvier 2024 à 14h30 à la salle des fêtes « Rolland Baillagou » pour les vœux du Maire qui seront suivi d'un partage de la galette des rois avec des boissons. A cette occasion sera distribué un cadeau aux personnes de la commune à partir de 75 ans.

Le Maire, Guy Rossignol.

Informations utiles

→ HORAIRE MAIRIE ET AGENCE POSTALE:

Le lundi, mercredi et vendredi de 8H00 à 12H00.

Le mardi, le jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00.

Tél: 05 65 37 97 86.

Mail: mairie.stprojet@orange.fr

www.saint-projet-en-quercy.fr



→ NUMEROS D'URGENCE:

- **POMPIERS: 18**
- **S.A.M.U : 15**
- **POLICE: 17**
- **S..A.U. R : urgences fuites: 7/7 -24/24 05 81 91 35 07**
- **E.D.F: Dépannage: 09 72 67 50 46.**
- **ORANGE: ligne coupée, chute d'arbres. 1013**



→ HORAIRE DECHETTERIE:

GOURDON: Lundi et jeudi de 14H00 à 18H00.

Mardi, mercredi, vendredi 9H00 à 12H00 et 14h00 à 18H00

Samedi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

Tél/Fax: 05 65 35 05 58

PAYRAC: Mardi et vendredi de 9H00 à 12H00.

Mercredi, jeudi, de 14H00 à 18H00

Samedi de 14H00 à 17H00



→ RESERVATION SALLE DES FÊTES:

Réservation: Mme Danielle Moutray Tél : 06 37 34 09 52

Petite salle (ancienne bibliothèque)

→ INFIRMIÈRES A DOMICILE:

Mme NATIVIDADE MATIAS: L'Hébrard du Pesquié.

Tél: 06 42 91 27 39.

Mme LILIANE SIMON: Mas de Cauze.

Tél: 06 07 02 24 40.



→ ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE:

Mme TEURLAY VERGNES GWENAËLLE.

Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET

Tél: 06 85 45 15 43

Informations Municipales

→ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Le ramassage des encombrants a lieu le 4ème mercredi de chaque mois sauf (août ou juillet et décembre)
Contactez-nous au 05 65 37 97 86.



→ BIENTÔT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT.

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens. Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour ce faire recenser, rendez vous en mairie, muni(e) de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.

→ TARIFS MUNICIPAUX:

TARIFS CONCESSION DE CASES AU COLOMBARIUM.	
Chaque case peut accueillir 4 urnes	
Concession de 30 ans.	400 €
Concession de 50 ans.	550 €

CONCESSIONS FUNERAIRES.			
30 ANS	Surface	Tarif	Prix
simple	3,24 m ²	30,00 €	81,00 €
double	4,86 m ²	30,00 €	145,80 €
50 ANS	Surface	Tarif	Prix
simple	3,24 m ²	50,00 €	162,00 €
double	4,86 m ²	50,00 €	243,00 €

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES.		
Habitants.	Commune.	Hors commune.
Location.	150 €	290 €
Cautiion.	300 €	500 €

TAXE AMENAGEMENT.	
Taxe aménagement	Taux
Communale	2,50%
Départementale	1,70%
Redevance d'archéologie	0,40%

TARIFS ASSAINISSEMENT.	
Abonnement.	Prix m ³ .
	66.15 €
	0.82€

Informations Municipales

⇒ TRAVAUX RÉALISÉS AU CIMETIÈRE:

Bacs et plantations:

Les Travaux du cimetière sont terminés avec la pose de 3 bacs en fer et la plantation de plantes ornementales (lavandes, romarin, gaura et sauge) et dans l'allée centrale de 4 arbres lagerstroemias qui agrémentent ce lieu.



Dépôt des détritux:

Un aménagement pour le tri des déchets a été instauré à l'entrée du cimetière (pour le terreau, le plastique, les fleurs fanées et les pots) merci de bien vouloir respecter ces consignes.



Mur du columbarium:

Le mur derrière le columbarium ne pouvant être crépis il a été peint en beige.



Stationnement:

L'aire de stationnement est terminée permettant à quelques véhicules de se garer devant ce lieu.



Panneaux d'affichage:

Un panneau d'affichage a été placé à l'entrée du cimetière de Saint-projet et d'Auzac, avec le plan, le nom et le numéro de chaque concession ainsi que la réglementation de ce lieu. Un deuxième à Saint-projet pour l'identification des concessions qui font l'objet d'une reprise depuis le 27 novembre 2023, et cela, pendant 1 an. Un panneau signalant ces reprises a été placé devant chaque tombe ou caveau concerné.

Pour tout renseignement veuillez consulter la Mairie.



Remerciements:

Les bacs en fer, les plantes et arbres du cimetière nous ont été offerts par l'association « Bien vivre Al Pais » qui nous a déjà fait des dons pour la peinture de la vierge, le portail du cimetière et le drapeau des anciens combattants. Un grand merci à cette association et son président Monsieur Henri Constant pour cette généreuse contribution.

Informations Municipales



Silos de stockage:

L'entrepôt de stockage au hangar communal permettant de recevoir divers matériaux est terminé, il ne reste plus qu'à l'approvisionner (sable, concassé,

Achat d'une épareuse:

Dans le courant du mois d'octobre la commune a acquis une épareuse d'occasion, machine nécessaire pour l'entretien des chemins ruraux et autres. Après une révision de mise en état elle sera opérationnelle pour accomplir les travaux de débroussaillage.



Mur de soutènement

Le mur de soutènement classé aux « ouvrages d'arts » et situé en bas de la rue de la fontaine présentait un risque d'effondrement. Il a été consolidé afin d'assurer la sécurité de la voirie. Les travaux ont été effectués par la communauté des communes Quercy Bouriane qui en a la compétence.

Recensement de la population:



Début 2024 dans notre commune a lieu du 18 janvier au 17 février le recensement de la population. L'agent recenseur recruté est Cédric BAPST-BROCARD résidant à Saint-Projet. Vous pourrez l'identifier grâce à sa carte d'agent recenseur avec sa photo. Il se présentera à votre domicile et déposera dans votre boîte aux lettres les documents nécessaires au recensement. Vous pourrez alors y répondre par internet ou par papier.

Le Tour de France dans notre village:

La 111^{ème} édition du tour de France cycliste se déroulera dans le département du lot le 11 juillet 2024 (12^{ème} étape entre la ville d'Aurillac et Ville-neuve-sur-Lot. 204 Km).

Saint-projet sera au première loge au cours de cette étape et pourra admirer le passage de la caravane et des coureurs qui traverseront le bourg. Pour plus d'informations concernant cette manifestation une réunion de travail est prévu début janvier à la Préfecture de Cahors avec les communes concernées, elle portera sur les points techniques et de sécurité de l'épreuve.



Concert gratuit de « L'Union Musicale Gourdonnaise » :

Le concert du Nouvel an de « L'Union musicale Gourdonnaise » Dirigée par Monsieur Jean-Pierre VERMEEREN se produira le Dimanche 21 Janvier 2024 à la salle Jean Carmet à le Vigan à 16 heures.

Et le 10 Mars 2024 à 16 H au palais des congrès de Souillac.

Informations Municipales

Le compostage:

Le compostage est une pratique ancestrale plus que jamais d'actualité. Vous en avez certainement déjà entendu parler : le 1^{er} janvier 2024 marquera l'obligation pour tous de séparer ses biodéchets pour les détourner de la poubelle noire. Pas de panique, il existe des solutions simples pour tout le monde sur le territoire.

Pourquoi composter ?

1/ Pour réduire ses déchets

La poubelle noire (appelée communément ordures ménagères) contient encore 30% de biodéchets et de gaspillage alimentaire. Composter permet de réduire le poids de sa poubelle noire, de la sortir beaucoup moins souvent et d'éviter les mauvaises odeurs dues à la fermentation des épluchures et autres restes de repas.

2/ Pour préserver l'environnement

Aujourd'hui, les ordures ménagères sont enfouies ou incinérées à l'extérieur du département. Les biodéchets enfouis produisent du méthane, un gaz à effet de serre très important. Quant à l'incinération, cela revient à brûler... de l'eau puisque les biodéchets en sont composés à plus de 80 %. Le compostage de proximité permet de créer son propre engrais naturel pour rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté.

3/ Pour limiter l'impact financier

Les coûts de collecte et de traitement des déchets subissent de fortes hausses depuis 2021 avec l'évolution programmée de la réglementation nationale. Les perspectives sont connues à l'horizon 2025 ; à quantité égale de déchets produits, la facture va s'alourdir de 25 %. Notre seule solution est de réduire notre production de déchets.

Comment trouver sa solution ?

Que l'on soit en maison avec jardin, en appartement ou même au travail, il existe une solution simple pour composter :

- Le composteur individuel pour les maisons avec jardin. Le Syded vend un kit complet à 20€ (subvention de 30€ déduite). Certaines collectivités en charge de la collecte proposent des distributions gratuites.
- Le composteur collectif dans les bourgs et les villes. Une centaine de composteurs collectifs sont déjà accessibles au public sur le territoire. Le déploiement se poursuit avec la participation des communes, des communautés de communes et du Syded.



Un composteur collectif sera installé, dans le bourg, courant janvier, à côté des poubelles existantes pour les habitants du bourg. Pour vous renseigner sur le compostage, un courrier type vous sera distribué dans votre boîte aux lettres début janvier vous avertissant de la date et l'heure d'un porte à porte avec un agent du Syded. Un second courrier vous sera alors remis vous précisant la date et l'heure a une invitation pour l'inauguration vous montrant son fonctionnement. Merci de leur réserver un bon accueil.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est une manière de recycler les déchets organiques ménagers et déchets verts de jardin. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel **LE COMPOST**. Il est essentiellement utilisé pour le jardinage.

Je peux composter

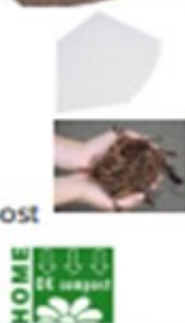
Matières vertes:

- Épluchures
- Déchets de fruits/légumes
- Sachets et feuilles de thé
- Fleurs fanée, gazon sec
- Résidus du potager
- Etc.



Matières brunes:

- Papier (sans couleur)
- Cartons
- Écorces, broussailles...
- Fumier
- Emballages "OK Compost HOME"
- Etc.



Je ne peux pas le composter

- Huiles et graisses alimentaires
- Bois traité
- Poussières d'aspirateur
- Terre, Sable, Cailloux
- Excrément de chiens et chats
- Matières chimiques
- Etc.



Seulement en petite quantité

- Coquilles d'œuf
- Os
- Restes alimentaires cuits
- Pain
- Cendres de feu de bois
- Etc.



3 règles importantes à respecter pour réussir votre compost

- 1** Aérer et brasser le compost : Le compost doit être régulièrement retourné. Lors du dépôt de matière toujours brasser l'apport
- 2** Équilibrer les apports : Les dépôts en matière et déchets doivent être équilibrés.
- 3** Humide jusqu'à son utilisation, il est important de l'arroser sans le détrempier

INFORMATION ET SOUTIEN :



L'Agence Postale Communale de Saint Projet est habilitée à réaliser l'essentiel des services de La Poste.

Le retrait et le dépôt de lettres, colis, lettres recommandées et lettres suivies, qu'ils soient affranchis sur place ou sur Internet.

L'affranchissement de lettres et colis.

La vente de produits et de services :

* **les produits postaux du quotidien** : carnets de timbres, enveloppes préimprimées, emballages colis (Prêt-à-Envoyer Colissimo et Prêt-à-Expédier® Chronopost), service de réexpédition du courrier.

* **la téléphonie** : retrouvez les offres La Poste Mobile (forfaits mobile avec ou sans engagement et box)

* **Produits de partenaires de La Poste** : Monnaie de Paris, UNICEF

* **Bouquet de services Séniors** : Téléassistance, visite facteur, tablette Ardoiz...

Les services financiers de dépannage :

* retrait d'espèces sur compte courant ou épargne La Banque Postale

* versement d'espèces sur compte courant ou épargne La Banque Postale

Rappel des horaires d'ouvertures :

Lundi-mercredi et vendredi de 8h à 12h

Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Notre commune a la chance de disposer d'une Agence Postale Communale depuis 2009. Une convention avait été signée à cette date avec la Poste pour une durée de 9 années renouvelables, puis prolongée en 2018 et jusqu'en 2027.

La prochaine durée de la convention sera réduite d'après le nouveau décret publié en 2023.

Tous les ans un rapport des résultats nous est transmis et depuis 2 ans celui-ci est en perte de chiffres d'affaire et de fréquentation, ce qui risque à terme de menacer l'agence postale.

La prochaine convention sera renouvelée de 1 an à 6 ans maximum en fonction du résultat et du nombre de clients annuels, au pire une fermeture peut être envisagée si cela s'aggrave.

Pour soutenir et sauvegarder cette Agence Postale les habitants de la commune devraient utiliser au maximum ce service public de proximité qui vous est facilement accessible.

ANIMATIONS:

Les Mémoires de Saint-Projet:



Comme l'année précédente les mémoires de Saint-Projet ont organisé le samedi 26 août 2023 à la guinguette « chez Fred », une merveilleuse soirée, permettant aux personnes de se retrouver, d'échanger des souvenirs d'enfance, d'école, tout en regardant une exposition avec de nombreuses photos anciennes du village et de ses habitants. Au cours d'un repas convivial préparé par « Fred », une



projection sur un écran nous a rappelé de bons souvenirs du passé. Merci aux organisateurs de cette soirée, aux bénévoles pour leur travail en amont, pour la recherche et le tri de toutes ces photos et documents.

Le club des « Sans Souci »:

C'est avec un grand nombre d'adhérents que le club des aînés les « Sans souci » de Saint-Projet/Reilhaguet s'est retrouvé le 9 décembre 2023 au restaurant « la Tuilerie » à Peyrebrune pour clôturer la fin de l'année.

Un succulent repas a été servi accompagné par des musiciens créant une bonne ambiance.

A partir de 80 ans les personnes concernées se sont vues remettre le traditionnel « cadeau du club » pour le Noël.

Le samedi 16 décembre 2023, en présence de ses adhérents a eu lieu comme tous les ans l'assemblée générale. Des buches de Noël et du cidre furent servis à table.

Le bureau étant démissionnaire et faute de reprenneur il a été décidé de mettre cette association en sommeil plutôt que de la dissoudre, en attendant de voir dans des prochains jours d'éventuelles personnes se manifester afin de reprendre ce club qui ne demande qu'à revivre. Toute candidature sera la bien venue.

Le bureau remercie tous ses adhérents de les avoir accompagnés pendant toutes ces nombreuses années. Et c'est avec regret que chacun est reparti espérant une éventuelle reprise.



Le Noël de la municipalité pour les enfants :



Le samedi 9 décembre 2023 s'est tenu à la salle des fêtes « Roland Baillagou » le Noël des enfants de moins de 11 ans organisé par la mairie. Le père Noël a distribué un cadeau aux enfants en fonction de leur âge puis un spectacle a animé cette après-midi suivie d'un goûter qui clôtura cette journée.



⇒ Rétrospective 2023 du comité des Fêtes:

En cette fin d'année, le comité des fêtes de Saint-Projet vous propose un retour sur les événements organisés en 2023.

Commençons avec la « fête de l'été » au bois de la Garenne, qui, pour des raisons de météo peu clémente ne s'est pas déroulée dans des conditions optimales. Mais grâce à Frédéric Degat, que nous remercions encore pour son accueil, les festivités ont pu se dérouler à « la Guiguette chez Fred » et le public a répondu présent, malgré le froid et la pluie !

Le traditionnel vide grenier du premier dimanche d'août a fait le plein cette année encore, tant du côté des exposants que des visiteurs, et le « snacking » a remporté un franc succès avec plus de 200 repas servis le midi.

Le bar communal « le Saint-Project » a ouvert ses portes pour une soirée exceptionnelle qui a réuni une trentaine de personnes le soir de l'ouverture de la coupe du monde de Rugby, avec diffusion du match sur grand écran en direct, autour d'une bière et d'une planche de charcuteries locales.

Devait suivre la fête d'halloween qui n'a malheureusement pas pu se tenir cette année. En effet la première date choisie tombant le soir de la finale de Rugby, nous avons fait le choix de décaler la soirée de quelques jours mais cette nouvelle date n'a pas su convaincre suffisamment de personnes pour que nous puissions maintenir l'événement.

Le bilan 2023 est donc très positif, le comité se réjouit de voir les habitants du village répondre présents aux différentes manifestations, entretenant ainsi la convivialité et le dynamisme de notre commune. Nous en profitons également pour remercier chaleureusement tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour la préparation et le bon déroulement de chaque manifestation et nous lançons un appel aux personnes qui souhaiteraient s'investir auprès du comité : elles sont les bienvenues !



⇒ Programme 2024:

Pour 2024 la programmation s'enrichit, d'une soirée Guinguette le 2 mars 2024 prochain, animée par le formidable duo « Ben et Nat's ».

Le bar communal ouvrira ses portes pour 5 dates réparties sur l'année, une bonne occasion de passer un moment de convivialité autour d'un petit verre.

La fête de l'été au « bois de la Garenne » aura lieu les 19 et 20 juillet 2024. Début des festivités le vendredi soir avec « Dédé's bandas » suivi d'un concert de « B&C power trio », avec buvette et petite restauration sur place.

Le samedi soir, le groupe « Nice Things Music » accompagnera l'apéritif, suivi du traditionnel repas sous les chênes de la Garenne et de la soirée animée par « DJ David Ménauge ».

Toutes les dates des événements de 2024 vous seront communiquées dans un calendrier distribué dans vos boîtes aux lettres en début d'année.

En attendant de vous retrouver pour ces futures festivités, le comité des Fêtes de saint-projet vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

A l'année prochaine.

CALENDRIER

Comité des Fêtes de St Projet 2024

VEN
2
FEV

Le bar du vendredi soir
19h à la salle des fêtes

VEN
19
JUIL

Fête de l'été au Bois de la Garenne
Dédé banda's / B& Cie Power Trio
(buvette & snacking)

SAM
2
MAR

Soirée Guinguette avec Ben & Nat's
19h à la salle des fêtes

SAM
20
JUIL

Fête de l'été au Bois de la Garenne
Apéro Concert et repas
Nice things Music / DJ David Ménauge

VEN
5
AVR

Le bar du vendredi soir
19h à la salle des fêtes

DIM
4
AOU

Le vide Grenier
Au Bois de la Garenne

VEN
7
JUN

Le bar du vendredi soir
19h à la salle des fêtes

VEN
6
SEP

Le bar du vendredi soir
19h à la salle des fêtes

JEU
11
JUIL

Tour de France 2024
Buvette & snacking

SAM
26
OCT

Fête d'Halloween
à la salle des fêtes

VEN
15
NOV

Le bar du vendredi soir
19h à la salle des fêtes

JANVIER 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

MAI 2024

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

FÉVRIER 2024

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

JUIN 2024

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

MARS 2024

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUILLET 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

AVRIL 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

AOÛT 2024

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023.

L'an deux mille vingt-trois le 2 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy ROSSIGNOL Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers 11

En exercice 11

Présents 8

Votants 10

Présents : Messieurs Didier ANDRAL, Dominique ROSSIGNOL, Guy ROSSIGNOL, Mesdames Sylvie CONSTANT, Manon GARRIGUE, Hélène GENTILHOMME, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

Absents excusés : Johan BARBANCEY (pouvoir Manon GARRIGUE) Stéphane CAMBONIE (pouvoir Jacqueline TOLOSANA)

Absents : Patrice AZAIS

Secrétaire de séance : Dominique ROSSIGNOL

Rapporteur : Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire

Il est 19H00 Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la réunion peut alors valablement commencer avec l'approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2023 ; sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la revalorisation de la redevance assainissement 2024, ce qui est approuvé à l'unanimité

1: Validation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane de transmettre à chaque commune membre, un rapport d'activité annuel pour l'exercice précédent.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, pour validation, le document qui lui a été transmis.

Proposition est faite de valider ce rapport d'activité annuel 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- valide ce rapport.
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles concernant cette proposition.

2: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 (RPQS)

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système

d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport par Monsieur Dominique ROSSIGNOL, le conseil municipal à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3: Convention de participation aux frais scolaires 2022-2023 de Gourdon pour un enfant de Saint-Projet en ULIS – Autorisation du Maire à signer

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un enfant de Saint-Projet a été scolarisé à l'Ecole Primaire Daniel Roques de Gourdon en CE2 en ULIS « Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire » (enfants en situation de handicap) durant l'année 2022-2023 étant donné qu'il n'y a pas ce type de classe au RPI du Vigan dont fait partie la commune de Saint-Projet..

La commune de Gourdon a assuré pendant cette année scolaire la fourniture des prestations nécessaires à cet enfant.

En compensation, la commune de Saint-Projet s'engagerait à verser à la commune de Gourdon pour l'année scolaire 2022-2023, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de 1247.19 €.

Une convention entre la commune de Gourdon et celle de Saint-Projet a été établie à cet effet, elle est annexée à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de Gourdon la convention de participation correspondante.
- de régler la participation de 1247.19€ à la commune de Gourdon au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques concernant cet enfant scolarisé en ULIS à l'école Daniel Roques en 2022-2023.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer, le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de Gourdon la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de l'enfant de Saint-Projet pour l'année 2022-2023.

4: Nomination et rémunération du coordonnateur communal : recensement de la population 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis 2004 les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Ces communes ont été réparties par décret en cinq groupes : un par année civile. Chaque année l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de sa population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants sont donc recensées.

Étant donné que la commune de Saint-Projet fait partie du groupe de communes recensées en 2018, il y avait lieu de procéder au recensement en 2023. En raison de l'épidémie de « COVID-19 » le recensement pour notre commune n'a pu être fait en 2023 et aura lieu en 2024 (du 18 janvier au 17 février 2024).

Il convient de procéder à la nomination d'un coordonnateur communal.

Le coordonnateur communal sera en charge du recensement afin d'être pendant la campagne de recensement l'interlocuteur de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie, Madame Karine DUWEZ coordonnateur communal.

Le conseil Municipal et Monsieur le Maire propose de payer à Madame Karine DUWEZ les heures supplémentaires qui seront effectuées pour le recensement 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Nomme Madame Karine DUWEZ, coordonnateur communal

- Décide de payer à Madame Karine DUWEZ les heures supplémentaires qui seront effectuées pour le recensement 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

5: Nomination et rémunération d'un agent recenseur pour le recensement 2024 de la population de la commune de Saint-Projet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis 2004 les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Ces communes ont été réparties par décret en cinq groupes : un par année civile. Chaque année l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de sa population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants sont donc recensées.

Étant donné que la commune de Saint-Projet fait partie du groupe de communes recensées en 2018, il y avait lieu de procéder au recensement en 2023. En raison de l'épidémie de « COVID-19 » le recensement n'a pu être fait en 2023 et aura lieu en 2024 (du 18 janvier au 17 février 2024). Il convient de procéder à la nomination d'un agent recenseur.

Par ailleurs il est précisé au conseil municipal que la rémunération des agents recenseurs incombe à la commune seule et que l'Insee versera une dotation forfaitaire à la fin du premier trimestre 2024 comme participation financière de l'état à l'enquête de recensement.

Il est proposé de procéder à la création d'un emploi de non titulaire à temps complet en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et ce pour la période officielle du recensement de la population 2024 (*mi-janvier à mi-février*) qui seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial avec des périodes de stages obligatoires demandées par l'INSEE, et cela avant la période de début du recensement..

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide de procéder à la création d'un emploi de non titulaire à temps complet et ce pour la période officielle du recensement de la population 2024 (*mi-janvier à mi-février*), qui sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, avec des périodes de stages obligatoires demandées par l'INSEE, et cela avant la période de début du recensement.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

6: Participation aux frais d'obsèques d'un indigent inhumé au cimetière de Saint-Projet

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du décès d'un indigent sur la commune de Gourdon, ce dernier souhaitait être inhumé au cimetière de Saint-Projet car il affectionnait particulièrement la commune de Saint-Projet et y résidait depuis de nombreuses années.

Cette personne ne disposait pas de revenus suffisants pour payer ses frais d'obsèques. Etant donné que ses dernières volontés ont été respectées et qu'il a été inhumé dans le carré des indigents au cimetière de Saint-Projet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de partager pour moitié la facture des frais d'obsèques avec la commune de Gourdon soit 1059.39 € à régler pour la commune de Saint-Projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide de régler les frais d'obsèques de cet indigent pour un montant de 1059.39€
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

7: Acceptation du don en numéraire de l'association « Bien vivre al Païs »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Bien vivre al Païs » dont Monsieur Henri CONSTANT est Président souhaite faire un don en numéraire de 2 484.40€ à la commune de Saint-Projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Accepte le don en numéraire de 2 484.00 € de l'association « Bien vivre al Païs » tel que détaillé ci-dessus.
- Autorise monsieur le Maire à toute démarche et signatures utiles concernant ce don.

8: Amende de police : acceptation de la dotation, demande de prolongation des délais de travaux et devis

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2023-04-07 du 12 avril 2023 concernant la dotation des amendes de polices 2023.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département, qu'il s'agisse de communes ou de groupements qui ont compétence intégrale en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement.

En ce qui concerne la circulation routière peuvent être subventionnés :

- L'étude et la mise en œuvre de plans de circulation ;
- La création de parcs de stationnement ;
- L'installation et développement de signaux lumineux et de signalisation horizontale ;
- L'aménagement de carrefours ;
- La différenciation du trafic ;
- Les travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.
- Etudes et mise en œuvre de zones à circulation restreinte
- Réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires cyclables ou piétons.

Depuis 2013, le système des arrondissements a été supprimé, afin de permettre aux communes de présenter un projet sans avoir à attendre leur année de passage. Pour cela, le projet présenté doit être suffisamment avancé, c'est-à-dire permettant de réaliser les travaux dans le courant de l'année en question. Les subventions sont attribuées en commission permanente, après avis d'une commission technique, à concurrence du montant total de l'enveloppe reçue par l'État. Quel que soit le montant du des projets, l'assiette éligible à la subvention est comprise entre 2 000 € HT et 30 000 € HT.

En application de la règle adoptée en séance du conseil départemental du 18 décembre 2014, ce montant plafond de 30 000 € HT peut s'étaler sur une période de trois ans débutant à la date d'attribution de la première aide. Un taux de concours de 25 % minimum du montant hors taxes de chaque opération éligible sera appliqué dans la limite des seuils fixés ci-avant.

Notre commune en 2023, est éligible à hauteur de 30 000€ HT, assiette maximale selon les données transmises par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire a présenté lors du conseil municipal du 12 avril 2023 (délibération 2023-04-07) le projet d'aménagement du bourg de Saint-Projet, en partie principale sur la D39. Il s'agit d'aménagements d'équipements améliorant la sécurité des usagers avec la mise en place d'un système de ralentisseurs, la pose de radars pédagogiques et de marquage au sol.

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé des devis de ces aménagements dont la somme globale s'élève à 29 327.83€ HT et que le dossier de demande de dotation au titre des amendes de police qui a été déposé en juin 2023 a été accepté à hauteur d'une participation de 47.79 % des travaux, soit 13 947.25€, reste à la charge de la commune la somme de 15 380.58€.

Monsieur le Maire précise qu'en parallèle les travaux d'enfouissement des réseaux du bourg (tranche 1) sont prévus « rue du Pigeonnier » et devraient commencer en 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une prolongation des délais concernant les travaux d'aménagements de la sécurité routière au titre de la dotation des amendes de police 2023 et de les étaler sur 3 ans afin de bien coordonner les 2 tranches de travaux : enfouissement des réseaux et aménagements de la sécurité routière dans le bourg de Saint-Projet. Monsieur le Maire précise que compte tenu de la prolongation des délais, certains devis pourraient être révisés ou modifiés en fonction des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- valide la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

9 : Redevance assainissement 2024 : revalorisation

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que tous les ans la redevance assainissement peut être augmentée afin de pallier aux coûts de fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le montant actuel en 2023 de la redevance assainissement :

- * abonnement : 66.15 €
- * m3 : 0.82 €

Cette redevance est perçue par la SAUR puis elle est reversée à la collectivité.

Au vu de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose d'augmenter à partir de l'année 2024 la redevance de 1.5% compte tenu des travaux de curage des lagunes qui devront être réalisés sur la station d'épuration (coût estimé par le SATESE à 40 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- valide une augmentation des tarifs de 1.5% soit :

* **abonnement : 67.14 €**

* **m3 : 0.83 €**

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy ROSSIGNOL Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	8
Votants	10

Présents : Messieurs Didier ANDRAL, Patrice AZAIS, Dominique ROSSIGNOL, Guy ROSSIGNOL, Mesdames Sylvie CONSTANT, Manon GARRIGUE, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

Absents excusés : Stéphane CAMBONIE (*pouvoir Jacqueline TOLOSANA*), Hélène GENTILHOMME (*pouvoir Patrice AZAIS*)

Absents : Johan BARBANCEY

Secrétaire de séance : Sylvie CONSTANT

Rapporteur : *Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire*

Il est 18H30 Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la réunion peut alors valablement commencer avec l'approbation du compte rendu de la séance du 2 octobre 2023 ; sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1: Mise en œuvre du compte financier unique (CFU) suite à la réforme de la comptabilité M57

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963.

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 septembre 2018 de finances pour 2019 modifié.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public.

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 (ou le plan de comptes M57 abrégé pour les expérimentateurs de moins de 3500 habitants) ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation.

ETANT PREALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT:

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaire, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs:

- ◆ favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- ◆ Améliorer la qualité des comptes.
- ◆ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant (ci après dénommés « budgets éligibles à l'expérimentation »)

D'une part le budget principal de la collectivité,

D'autre part les budgets annexes suivant:

- budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services et médico-sociaux appliquant la nomenclature et comptable M22.
- budgets annexes à caractère industriel et commercial.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local.. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

Le circuit informatique de confection du compte financier unique expérimental (cf.annexe) prévoit une agrégation par les applications informatiques de la DGFIP (Hélios et CDG-D SPL) des données produites par l'ordonnateur à travers l'application TOTEM et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétence. Des contrôles de concordance automatisés entre certaines données transmises par l'ordonnateur et celles figurant dans les états du compte financier unique relevant du comptable seront opérés.

Selon ce circuit informatique, la collectivité devra transmettre au comptable public, via un PES-PJ typé budget, un fichier de données au format XML conforme au schéma publié, correspondant aux données relevant de l'ordonnateur étant observé que la partie sur les « états annexés » sera également transmise au format PDF. Après inclusion de données produites par le comptable public, le compte financier unique sera disponible au format XML dans l'application CDG-D-SPL de la direction générale des finances publiques. Le compte financier unique sur chiffres sera validé en ligne dans l'application CDG-D SPL.

Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La transmission du compte financier unique au représentant de l'état aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité, le groupement ou le SDIS par voie dématérialisée dans l'application actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Approuve la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à toute signature utile concernant cette délibération

2: Acception du don en numéraire de l'association « Bien vivre al País »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Bien vivre al País » dont Monsieur Henri CONSTANT est Président souhaite faire un don en numéraire de 819.71€ à la commune de Saint-Projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-Accepte le don en numéraire de 819.71€ de l'association « Bien vivre al País » tel que détaillé ci-dessus

-Autorise monsieur le Maire à toute démarche et signatures utiles concernant ce don.

3: Participation aux charges de fonctionnement des écoles année 2022- Saint-Projet / Le Vigan

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal les résultats des travaux de la commission formée des élus des communes de Le Vigan / Saint Projet, concernant l'évaluation du coût, par élève, des charges de fonctionnement des écoles du Vigan pour l'exercice 2022.

Il en ressort un **coût net par enfant de 1290€**. La commission des élus propose que les communes de domicile de Saint-Projet bénéficient d'un abattement d'un tiers sur ce coût, qui serait donc ramené à **860 €/élève**.

La participation des communes de domicile serait calculée en multipliant ce coût par élève par le nombre d'élèves constaté sur l'exercice 2022 soit :

Saint-Projet : 860 € x 26 élèves = 22 360.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2022 et les répartitions proposées.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

3Bis : Décision modificative virement de crédit du compte 62875 (chapitre 011) et 6135 (chapitre 011) au compte 657341 (chapitre 65) pour règlement de la participation aux charges de fonctionnement des écoles année 2022- Saint-Projet / Le Vigan et Gourdon

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération précédente N°20231203 concernant la participation aux charges de fonctionnement des écoles du Vigan 2022 pour les élèves de Saint-Projet pour un montant de 22 360€ et celle du 2 octobre 2023 N°20231003 concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Gourdon d'un élève en ULIS pour un montant de 1247.19€.

Monsieur le Maire précise que les crédits d'un montant de 22 000€ pour payer ces frais étaient prévus au compte 62875 (chapitre 011) et qu'il convient de virer 24 000.00 € au compte 657341 (chapitre 65) pour régler ces frais sur l'exercice 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante de virement de crédit :

Compte 62875 (chapitre 011) : - 22 000.00 €

Compte 6135 (chapitre 011) : - 2000.00 €

Compte 657341 (chapitre 65) : + 24 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve la décision modificative de virement de crédit d'un montant de 24 000 € telle que présentée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles concernant cette délibération

4: Vente du bois de chauffage de la Garenne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élagages des arbres dans le bois de la Garenne, il a été accumulé une quantité d'environ 7 stères de bois de chauffage qu'il serait nécessaire de mettre à la vente.

Deux habitants de la commune seraient intéressés par ce bois, Monsieur le Maire propose de faire 2 lots à part égale (soit 3.5 stères) à 100€ chacun. Ce qui ferait un total de 200€ les 7 stères de bois de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la vente du lot de bois de chauffage d'environ 7 stères au prix de 200€ le lot ou 2 lots de 3.5 stères à 100€ chacun
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles

5: Demande de subvention 2024 du comité des fêtes de Saint-Projet – les Festiv’ de Saint-Projet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité des fêtes de Saint-Projet – les Festiv’ de Saint-Projet ont fait une demande de subvention de 1500€ pour l’année 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu’en 2023 le comité des fêtes a perçu une subvention communale de 1000€, 800€ en 2022 et 800€ en 2021. Auparavant cette association était en veille, ne percevait pas de subvention, et n’organisait pas de manifestation sur la commune. Le bureau a été renouvelé en 2020 et les membres actifs proposent plusieurs manifestations par an. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail de ces manifestations ainsi que le bilan moral et financier 2022 des « festiv’ de Saint-Projet » ainsi qu’un bilan financier des manifestations 2023 qui ont été réalisées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets 2024 de cette association, ce qui nécessite un engagement financier plus important et engagement des fonds en début d’année ; c’est pourquoi le « comité des fêtes de Saint-Projet » souhaiterait connaître au préalable le montant de la subvention 2024 qui lui sera attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide d’attribuer une subvention de 1500€ au « comité des fêtes de Saint-Projet » pour l’année 2024
- Certifie que cette subvention de 1500 € sera inscrite au budget principal 2024 au compte 6574
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles concernant cette délibération

6: Dotation 2023 des Amendes de police : travaux et acceptation des devis pour l’année 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2023-10-08 du 2 octobre 2023 concernant la dotation des amendes de polices 2023 et précise qu’elle a été perçue pour un montant de 13 947.25€ en novembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’en parallèle les travaux d’enfouissement des réseaux du bourg « rue du Pigeonnier » (tranche 1) sont prévus et devraient commencer début 2024.

Monsieur le Maire a demandé une prolongation des délais concernant les travaux d’aménagements de la sécurité routière au titre de la dotation des amendes de police 2023 et les a étalés sur 3 ans (délibération du 2 octobre 2023) afin de bien coordonner les 2 tranches de travaux : enfouissement des réseaux et aménagements de la sécurité routière dans le bourg de Saint-Projet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il conviendrait de valider les travaux et devis concernant la tranche de travaux 2023 pour l’aménagement de la sécurité routière au titre de la dotation des amendes de police 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande d’un administré et après étude du projet par le conseil municipal, il serait nécessaire de mettre en sécurité la route du « mas de Blazy » pour la partie allant du bourg jusqu’au cimetière de Saint-Projet (où un parking vient d’être créé), les véhicules roulant de manière excessive sur ce trajet. Cela consisterait à la mise en place d’une chicane et de bordures en ciment disposées sur la route en descendant à gauche, du bourg de Saint-Projet vers le cimetière. Cette voie étant de compétence communautaire, il convient de demander l’autorisation à la CCQB, d’établir des devis et valider d’un commun accord le projet de mise en sécurité routière de la partie de la route du « mas de Blazy » allant au cimetière.

Monsieur le Maire rappelle aussi au conseil municipal que des devis ont été demandés pour l’acquisition de 2 radars pédagogiques complets à alimentation solaire à poser aux 2 entrées du bourg de Saint-Projet sur la départementale D49. Le montant des devis demandés aux fournisseurs se détaille comme suit :

- Signaux Girod pour un montant de 6707.71 HT les 2 radars.
- DMC Direct pour un montant de 3300€ HT les 2 radars.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l’unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- valide la proposition de devis de DMC Direct d’un montant de 3300€ les 2 radars pédagogiques solaires complets.
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles concernant cette délibération.

L’ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h00

⇒ POUR VOS DEPLACEMENTS:

ARTICLES BULLETIN MUNICIPAL – CCQB & CCCS

En complément de l'offre de transports en commun existante, les Communautés de communes Cazals-Salviac et Quercy Bouriane se dotent d'une toute nouvelle solution de mobilité rurale sur leur territoire: AT-CHOUM. Il s'agit là de favoriser la mobilité des personnes non-véhiculées ou isolées grâce au **transport solidaire**, mais également de faciliter le **covoiturage** entre habitants.

Comment fonctionne le transport solidaire ?

Vous avez besoin de vous rendre à un endroit (courses, rendez-vous médical, pharmacie, entretien d'embauche, visite de famille, ...) ? Vous pouvez faire une demande de trajet aller-retour par téléphone au **0806 110 444** (coût d'un appel local, service d'appel gratuit) ou sur le site internet : « www.atchoum.eu ». AT-CHOUM s'occupe ensuite de mettre en relation conducteurs solidaires et passagers non-véhiculés ou isolés. Le trajet est payant pour le passager. Il permet d'indemniser le conducteur. Une simulation de trajet peut facilement être faite sur la page d'accueil du site internet (sans inscription) ou via le centre d'appels.

Outre les paiements en carte bancaire sur le site internet ou auprès du centre d'appels, des tickets mobilité, permettant de payer ses trajets, seront prochainement disponibles à l'achat au sein du territoire. Ces derniers comporteront des numéros uniques qui pourront être communiqués directement auprès du centre d'appels ou sur le site internet. En attendant, des carnets de tickets peuvent être achetés directement auprès d'AT-CHOUM en envoyant un chèque et ses coordonnées à l'adresse suivante : AT-CHOUM, 234 chemin de la Tuilerie, 13320 Bouc-Bel-Air.

LE TRANSPORT SOLIDAIRE A BESOIN DE VOUS !

Pour développer son réseau de transport local et solidaire, votre commune cherche des automobilistes prêts à partager leurs trajets.

TRANSPORT SOLIDAIRE ?

En ne changeant rien à vos trajets quotidiens, vous pouvez sûrement rendre service à quelqu'un de votre commune, en covoiturant.

Sur votre temps libre, vous pouvez également aider quelqu'un qui n'a pas de solution de transport, et le conduire là où il a besoin d'aller. Peut-être une fois, peut être régulièrement.

Vous avez juste à vous inscrire
0 806 110 444
Service gratuit + prix appel

PARTICIPEZ AU TRANSPORT SOLIDAIRE SUR VOTRE COMMUNE !

AIDER VOS VOISINS EN CONDUISANT ? C'EST TOUT SIMPLE !

- 1 Inscrivez-vous directement par téléphone ou sur notre site internet atchoum.eu, et enregistrez vos trajets quotidiens.
- 2 Une fois inscrit, vous recevez les demandes de transport qui correspondent à vos trajets et à votre disponibilité.
- 3 Vous réalisez votre trajet à la date prévue et êtes indemnisé directement, en fonction de la distance parcourue.

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?

Contactez-nous directement par téléphone, notre équipe trouvera la solution la plus adaptée à votre déplacement, parmi les transporteurs solidaires de votre commune.

0 806 110 444
Service gratuit + prix appel

www.atchoum.eu

SERVICE PROPOSÉ PAR
Cazals Salviac CCQB

Membre du réseau : AT-CHOUM - 234 - 26 Route De Toulon 81330 Marnaudou-Montrieux - 08 06 110 444 ou 806 110 444 (coût d'un appel local) - 08 06 110 444 (coût d'un appel local)

Animations Salle des Fêtes

COUNTRY ---

LINE DANCE

avec les

Kitty Dancers 46

Venez découvrir et partager des moments agréables,
conviviaux en toute simplicité
et pratiquer des danses country et
de line dance avec notre groupe

les

LUNDIS : à la salle des fêtes de **ST Cirq Souillaquet**
de 19 H à 20 H débutants
de 20H à 21h30 confirmés

JEUDIS : à la salle des fêtes de **ST Projet**
de 19 H à 20 H débutants
de 20H à 21h30 confirmés

+ d'info : 06 74 23 46 85 ou 06 43 22 92 69

Cours de YOGA

reprise le 28 sept

cours d'essai gratuit



Cours de hatha yoga tous niveaux
Mercredi 18h-19h15
Salle des fêtes de St Projet
Renseignements: AnneCha 06 78 44 61 36
www.lagraceduyoga.com

ASSOCIATION L'AIGLE ET LE SERPENT VOUS PROPOSE

ZUMBA

SAINT-PROJET

COURS DE ZUMBA à la salle polyvalente « Rolland Baillagou »

MERCREDI SOIR 20 HEURES

A PARTIR DE 23 SEPTEMBRE



Animé par ALI BARBANCEY

Tél: 06 22 93 71 14

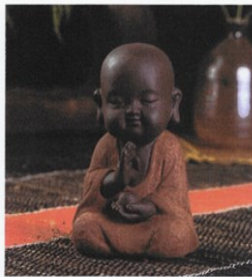
Les cours sont donnés en respectant les règles sanitaires en vigueur (COVID-19)

Mairie ST PROJET

05 65 37 97 86

No pas jeter sur la voie publique

Relaxation Méditation en marche et au sol Gymnastique chinoise



Cours le lundi de 18h 30 à 20h00

à la

Salle des Fêtes
Le Bourg
46300 SAINT- PROJET

Pour tous renseignements et inscription, contactez :

Mme Geneviève DURAND au 06.37.03.65.80

COURS de QI GONG

de Santé



Salle des fêtes de SAINT PROJET

Lundi 10h - 11h15

Mardi 18h30 - 19h45

Tous niveaux



1^{er} cours d'essai
gratuit



Muriel Teyssier

Professeur diplômée 2ème dan FFKDA

06 23 90 50 70



- Ancienne école - 2, bis route du Pigeonnier.

→ **Institut de beauté Corisande.** (Madame Peggy Bertrand)

Épilation et soin du visage et du corps, lumière pulsée pour la diminution de la pilosité. Compétence UVA et blanchiment des dents.

Tél: 06 35 76 80 43 Mail: www.facebook.com/peggy.bertrand

→ **Ostéopathe.** (Antoine Lemerrier)

Ostéopathie générale. pédiatrique et périnatale-conseils alimentaires.

Sur rendez :Tél: 09 50 29 43 56

Prise de rendez vous en ligne: www.bio-arborescence.com

→ **Naturopathie-Phytothérapie-Psychothérapie.** (Lisa Lemerrier)

Sur rendez vous: 06 27 59 64 08.

Sur rendez en ligne: www.bio-arborescence.com

Site internet: www.lisalemercier.fr

→ **Sylvain Rouchié**

Accompagnement en pleine conscience

Massage Bien-Etre & Energétique

Sur rendez-vous: www.rouchie-sylvain.com

→ **Psychologue (Blandine BOULENGER)**

Sur rendez vous: Tél: 06 84 98 17 24

LES ENTREPRISES.

- **CHABANE Roger** : Mécanique auto
Rue du Presbytère 46300 St-Projet Tél: 06 72 90 28 23
- **ROSSIGNOL Gilles**: Travaux agricoles, débroussaillage.
Cauleilles 46300 St-Projet Tél : 05 65 37 96 83
- **SARL MALADEN** Boucherie Charcuterie
Le Vigan 46300 Tél: 05 65 41 47 81
- **RESTAURANT (Chez Baillagou)**
Peyrebrune 46300 St-Projet Tél: 05 65 37 95 53
- **STAMMBACH Patrick** : Couvreur, Zingueur.
Les Issials 46300 St-Projet Tél: 05 65 37 94 13
- **ALBERTO Louis**: Espace vert, création, entretien, parcs et jardin
Les Claux 46300 St-Projet Tél: 06 32 36 41 63
- **SERRES Yannick** : Plomberie, chauffage, dépannage et entretien.
Les Camps 46300 St-Projet Tél: 06 87 42 30 54
- **TOCABEN Alain**: Entretien parc et jardin, taillage haie, labour d'hiver
Maury 46300 St-Projet Tél: 06 77 31 31 15
- **PAREJA Joseph**: Destruction nids de frelon et guêpes, récupération, essaims d'abeilles
Chemin de Laurel 46300 St-Projet Tél: 06 86 82 61 79
- **LA BATELEUSE: Marie-Laure ELIE**: Jeux en bois, fabrication à la demande, location,
Animations, ateliers d'enfants. Tél: 06 61 05 91 21
Mail: lesjeuxdelabateleuse.jimdofree.com Mail: labateleuse46@gmail.com
- **GONCALVES Nicolas**: Petits travaux, entretien espaces verts, nettoyage de fin de chantier
Tél: 05 65 32 69 16 Mail gonalves.nicolas.ei@gmail.com
- **COURTIOL Sébastien**: Menuiserie intérieur, extérieur, ébénisterie
Rue du Pigeonnier 46300 St-Projet Tél: 06 42 21 58 37
- **VILLOT Norbert**: Plomberie, chauffage, ramonage, électricité.
20 rue du Presbytère 46300 Saint-Projet Tél: 06 23 25 42 25
- **CHARPENTE DU LOT** : Charpente traditionnelle, Menuiserie extérieure
BAPTISTE Minet: 29 Mas d'Estieu 46300 Saint-Projet
Tél: 06 37 66 15 65 Mail: baptiste_minet@yahoo.fr

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES.

→ **GITE L'ESPERANCE: Brigitte Mazet.**

Gite rural pour 8 personnes,

L'Hébrard du Pesquié 46300 Saint-Projet Tél: 06 72 53 46 53

WWW.gitelesperance.fr - contact@gitelesperance.fr

→ **LE CANTOU: Constant Nicole et Henri.**

L'hébrard du Pesquié 46300 St-Projet Tél 05 65 37 96 80

Fax 05 65 41 92 77 Internet: www.gitesconstant.com

→ **BOIS DU PECH: Rossignol Dominique.**

Gite de France 2 épis, 8 personnes

Le mas de Cauze 46300 St-Projet Tél: 06 15 09 95 33

Mail: domi.rossignol@free.fr

→ **LA CIGALE: Géraud Christiane**

→ Peyrebrune 46300 St-Projet

Gite rural pour 4 personnes, 3 épis, 3 étoiles au gite de France du
Lot n° 46G12384.

Tél 05 65 37 60 47 port: 06 70 38 77 74



A chaque étape de votre projet,
votre mairie est là pour vous renseigner
et vous accompagner.

Communauté de communes Quercy-Bouriane
98 avenue Gambetta
46300 GOURDON
Tél : 05 65 37 23 70
<https://laccqb.fr>







“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

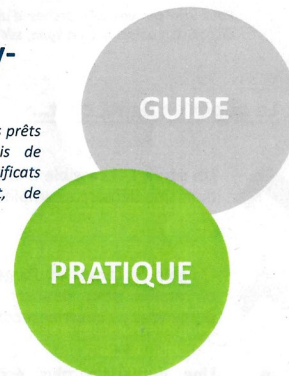
Le dépôt en ligne, c’est...

-  Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
-  Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.
-  Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.
-  Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

Vos démarches d’urbanisme en ligne sur le territoire de la Communauté de communes Quercy- Bouriane

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d’urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l’ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Je me connecte au site internet de la communauté de communes Quercy-Bouriane : www.laccqb.fr
Ou je me connecte directement via le lien suivant :
- Je choisis l’action que je souhaite effectuer.
Je m’authentifie avec mon adresse mél ou mon compte FranceConnect.
Selon l’action que j’ai choisie, je me laisse guider dans la saisie du Cerfa et je téléverse les éventuelles pièces demandées.
- Ma demande validée, je peux la suivre directement et je reçois :
 - l’**accusé d’enregistrement électronique** validant ma démarche en ligne
 - Puis l’**accusé de réception électronique** avec mon numéro de dossier, la date de cet accusé de réception valant date de dépôt pour l’initialisation du délai d’instruction



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n’est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Urbanisme/SCoT/PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME : OÙ EN EST-ON ?



Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration.

Ce document, qui régleme le droit des sols, se substituera à terme aux documents communaux actuellement en vigueur - PLU, cartes communales.

L'objectif des élus de la CCQB est d'approuver le PLUi fin 2025.

UNE ÉLABORATION PROGRESSIVE ET CO-CONSTRUITE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Avant de définir les règles d'utilisation et d'occupation des sols, le PLUi analyse le fonctionnement du territoire et identifie les enjeux pour construire un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'horizon des 10 prochaines années.**

Le projet d'aménagement et de développement durable porte une **vision collective de l'avenir du territoire et traduit des choix partagés par les 20 communes de la CCQB.**

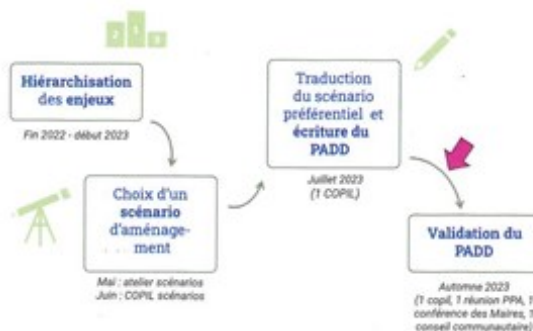
Il doit répondre aux enjeux du territoire et définir des **orientations générales en matière d'habitat, de transports et de déplacements, de réseaux d'énergie et de communications numériques, de développement des énergies renouvelables, d'équipement commercial, de développement économique et de loisirs, de paysage et de préservation des continuités écologiques et des écosystèmes.**

La démarche s'appuie sur une **concertation permanente avec les acteurs locaux, les habitants et les personnes publiques associées (Etat, chambres consulaires, représentants socio-professionnels, territoires voisins).**

Tout au long de la procédure, vous pouvez apporter votre contribution :

- Par courrier adressé à M. le Président de la CCQB
- Sur les registres de concertation mis à disposition dans les mairies et au siège de la CCQB

Contact: 06 45 81 92 18
karine.kerebel@ccqb.fr



Travail sur le potentiel foncier en densification

SCoT / PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS BOURIAN (PAECT)

Le PLUi est encadré par le **Schéma de Cohérence territoriale élaboré à l'échelle du Pays Bourian (CCQB et CC Cazals-Salviac) à un horizon de 20 ans.**

Le SCoT oriente les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire.

A l'issue d'une série d'ateliers avec des associations (31 janvier et 1er février), des jeunes de La Bicoque (1er février), des lycéens de la cité scolaire (6 février) et enfin avec les élus des communes du territoire (24 et 25 avril), **une trame du projet stratégique s'est dégagée.** Ce dernier s'appuie sur 3 principes :

- Un projet collaboratif reposant sur des objectifs partagés entre communes du territoire et sur la collaboration avec les territoires voisins
- Un projet cherchant à économiser les ressources naturelles et humaines

- Un projet orientant la qualité des productions sur le territoire
Le volet Climat-Air-Energie Territorial du SCoT inscrira la trajectoire voulue en matière de :

- 1- Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- 2- Production d'énergies renouvelables
- 3- Adaptation au changement climatique

Afin de définir cette trajectoire, un atelier associant élus et partenaires s'est tenu le 6 Juillet.

A noter : Le projet d'Aménagement Stratégique du SCoT/Plan Climat a été présenté au public le 12 Septembre à 18h30 à la Maison Communautaire. Cette réunion était ouverte à tous.

Pour en savoir plus : paysbourian.fr

LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE PERSONNEL COMMUNAL

VOUS SOUHAITENT DE

*Joyeuses
fêtes*

